

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 06972
Numéro SIREN : 302 527 700
Nom ou dénomination : CFM INTERNATIONAL SA

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 55097



CFM International S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



CFM International S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CFM International S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFM International S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Berteaux

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

CFM International S.A.
2, boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2. PRINCIPES COMPTABLES	7
3. NOTES SUR LE BILAN	12
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	19
5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	22

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

A. ETATS FINANCIERS

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	3 844 862	1 663 317
Production stockée			
Production immobilisée			
Transfert de charges d'exploitation	4.2		
Reprises sur amortissements et provisions			
Autres produits		2 214	60
Produits d'exploitation (1)		3 847 076	1 663 377
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
		2 973 436	893 704
Variation des stocks d'approvisionnements			
		327	189
Achats de sous-traitance			
Autres achats et charges externe			
		868 902	764 542
Services extérieurs			
Impôts, taxes et versements assimilés			
		138	290
Charges de personnel			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations			
		0	0
Sur actif circulant: dépréciations			
			3 206
Pour risques et charges: dotations aux provisions			
Autres charges			
		3 029	611
Charges d'exploitation (2)		3 845 832	1 662 542
Résultat d'exploitation (1) - (2)		1 244	835
Produits financiers			
		3 953	843
Charges financières			
		451	492
Résultat financier	4.3	3 502	351
Résultat courant (avant impôts)		4 747	1 186
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	4.4	0	0
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
	4.5	1 593	373
Total des produits		3 851 030	1 664 220
Total des charges		3 847 876	1 663 407
Bénéfice / (Perte) net(te)		3 153	812

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	-	63	63	-
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		-	63	63	-
Immobilisations corporelles	3.1	0	686	686	0
Immobilisations financières	3.1	1 915	1 915		1 915
Titres de participations		1 909	1 909		1 909
Autres immobilisations financières		6	6		6
Total Actif immobilisé		1 915	2 665	749	1 915
Stocks et en-cours	3.2	223	34		34
Avances et acomptes versés		124 017	145 791		145 791
Créances clients et comptes rattachés	3.3	698 608	314 048	3 206	310 842
Autres créances	3.3	478 371	300 280		300 280
Valeurs de placement	3.4	-	-		-
Disponibilités	3.4	65 138	2 220		2 220
Charges constatées d'avance	3.6	395	393		393
Total Actif circulant		1 366 753	762 765	3 206	759 559
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	451	492	-	492
Total actif		1 369 118	765 921	3 955	761 966
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
	<i>Note</i>	31.12.2019			31.12.2020
Capital social	3.8	60			60
Autres éléments de capitaux propres	3.8	73			26
Provisions réglementées	3.8				
Résultat de l'exercice	3.8	3 153			812
Capitaux propres		3 286			898
Avances et dettes conditionnées		-			-
Autres fonds propres		-			-
Provisions pour risques et charges	3.9	451			492
Provisions pour dépréciation	3.9	-			-
Emprunts obligataire	3.10	-			-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-			-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	-			-
Avances et acomptes reçus	3.10	150 096			156 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	765 318			334 335
Autres dettes	3.10	449 967			270 234
Produits constatés d'avance	3.11				
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 365 832			761 068
Ecart de conversion - Passif	3.12	-			-
Total passif		1 369 118			761 966

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

B. ANNEXE

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

La Société est détenue par Safran Aircraft Engines S.A.S et General Electric Company.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2, boulevard du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère CFM International S.A de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société CFM International S.A sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de **761 965 992** euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **812 362** euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

L'activité de la Société a été impactée par le contexte mondial néanmoins en vertu de l'accord la liant à ses maisons mères, la rémunération de la société est basée sur les dépenses d'exploitation, autres que celles pour lesquelles elle intervient entre les sociétés mères (fournisseurs) et les clients, ce qui a eu pour effet de globalement protéger son résultat des effets de cette crise.

Par ailleurs, les maisons mères de la Société disposent le cas échéant des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

IMPACTS DE LA PANDEMIE

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Dans le contexte de crise sanitaire, une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes et notamment à celles ayant annoncé des plans de restructuration. Les créances et actifs présentant un risque non directement pris en charge pas les maisons mères (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) ont été provisionnés au cas par cas.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Par ailleurs, l'élaboration des comptes de la société respecte les principes énoncés dans l'accord de base signé le 24 janvier 1974 par ses sociétés mères, General Electric Company et Safran Aircraft Engines, concernant le programme "CFM 56".

La rémunération de CFM International S.A est basée sur les dépenses d'exploitation, aucune marge n'étant perçue sur les opérations pour lesquelles CFM International S.A intervient entre les sociétés mères (fournisseurs) et les clients.

Il découle également de l'accord que les risques de non-recouvrement des créances sur la clientèle, de garantie, de dépréciation des stocks et les risques de change sur les produits destinés à la vente sont couverts par une garantie directe donnée par les sociétés mères. Il existe une exception à ce principe de garantie directe qui concerne les risques de non recouvrement des créances sur la clientèle relative aux activités de location de moteurs pour lesquels la Société peut être amenée à comptabiliser des provisions pour dépréciation qui seront refacturées aux maisons mères dans l'intérêt de qui ces activités sont menées.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

2.1.2. Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'a été enregistré sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis sur une durée d'un à cinq ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	2 à 5 ans	Linéaire
<i>Matériel de bureau et mobilier d'exposition</i>	3 à 6 ans 2/3	Linéaire

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La valeur brute des titres de participation acquis est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition), déterminé selon la méthode du Premier entré, Premier sorti (FIFO) ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Le risque de non-recouvrement des créances sur la clientèle est couvert par une garantie directe ou indirecte donnée par les sociétés mères.

Le risque non recouvrement directement couvert par les maisons mères ne donne pas lieu à dépréciation.

Par contre, les créances clients relatives aux locations de moteurs qui sont indirectement couvertes par les maisons mères sont dépréciées :

- ✓ Lorsqu'il existe un risque financier avéré du client,
- ✓ Ou à 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus d'un an et à 100% au-delà de 2 ans.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Compte-tenu de la symétrie entre les ventes et achats en devises et de la garantie de change apportée par les maisons mères les écarts de change par rapport aux valeurs d'origine sont compensés et enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif ou passif prévus à cet effet. ✓

Les pertes de change latentes nettes font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.9. Provisions réglementées

Néant.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Compte-tenu de la garantie de change apportée par les maisons mères les écarts de conversion actifs et passifs sont compensés et s'il s'en dégage un écart de conversion actif net, une provision pour risque de change est constituée à hauteur de celui-ci.

2.11. Opérations en devises

En matière de comptabilisation des opérations libellées en dollar US et de traitement des écarts de conversion, les principes suivants ont été retenus :

- les factures de ventes ou d'achats sont converties et comptabilisées sur la base d'un cours de change moyen mensuel ;
- les règlements reçus des clients ou effectués aux fournisseurs sont convertis et comptabilisés au moyen du cours de référence des factures auxquelles ils se rattachent ;
- par analogie, les acomptes reçus ou versés sont convertis et comptabilisés sur la base du cours de change moyen mensuel en vigueur au moment de leur règlement ;
- à la clôture de l'exercice, les écarts de conversion relatifs aux postes de bilan libellés en dollar US, y compris les postes d'acomptes, sont valorisés en fonction du cours officiel au 31 décembre ;
- à la clôture de l'exercice, la société compense les écarts de conversion issus de la valorisation des créances, des dettes et des comptes bancaires libellés en dollar US.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

2.12. Contrats de prestations de services

Toutes les exécutions de contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) signés par la Société avec ses clients sont sous-traitées à ses sociétés mères, l'ensemble du chiffre d'affaires et des achats de sous-traitance étant comptabilisé au rythme de leur réalisation.

2.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Il est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

Les remises, rabais ou assimilés sont enregistrés en diminution des ventes.

2.14. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires	64			1	63
Fonds de commerce et droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations incorporelles	64	-	-	1	63
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations, matériel, outillages	-				-
Autres immobilisations corporelles	693			7	686
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations corporelles	693	-	-	7	686
Participations financières	1 909				1 909
Créances rattachées à des participations	-				-
Autres immobilisations financières	6				6
Immobilisations financières	1 915	-	-	-	1 915

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	64				1	63
Fonds de commerce et droit au bail	-					-
Autres immobilisations incorporelles	-					-
Immobilisations incorporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Immobilisations incorporelles	64	-	-	-	1	63
Terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations, matériel, outillages	-					-
Autres immobilisations corporelles	693				7	686
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Immobilisations corporelles	693	-	-	-	7	686

Dépréciations

Néant.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Tableau des filiales et participations

	Capital (*)	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
CFM Aircraft Engine Support South Asia	1 559	476	99,93	1 909	1 909	-	-	845	88	
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										

() selon derniers comptes annuels arrêtés le 31/03/2020
comptes établis en INR, et convertis au cours moyen de décembre 2020, au taux de 0.0112 € / 1 INR*

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements			-			-
Produits finis			-			-
En-cours de production			-			-
Marchandises	223	-	223	34	-	34
Total	223	-	223	34	-	34

3.3. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Autres immobilisations financières	6		6	
Stocks	34	34		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	145 791	145 791		
Créances clients et comptes rattachés	310 842	310 842		
Créances fiscales et sociales	1 137	1 137		
Autres créances d'exploitation	299 144	299 144		
Créances d'exploitation	756 953	756 946	6	-
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	393	393		
Ecart de conversion actif	492	492		
Autres créances	885	885		
Dépréciations				
Total	757 838	757 831	6	-

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	65 138	2 220
Valeur mobilières de placement et disponibilités	65 138	2 220

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.5. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	98 548	62 435
Autres créances	342 604	250 365
Disponibilité, intérêts courus à recevoir	253	7
Total	441 405	312 807

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 393 K€.

3.7. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les écarts de conversion actif nets représentent 492 K€ au 31 décembre 2020.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 000	-	-	15
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	60				60
Autres éléments de capitaux propres	-				-
Réserve légale	6				6
Réserves réglementées	1				1
Report à nouveau	66	3 153		3 200	19
Résultat de l'exercice	3 153	-	3 153	812	812
Total	3 286	-	812	3 200	898

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Total provisions réglementées					
Garanties					
Litiges					
Autres	451	492	451		492
Total provisions pour risques et charges	451	492	451	-	492
Sur comptes clients		3 206			3 206
Total provisions pour dépréciation		3 206	-	-	3 206
Résultat d'exploitation		3 206			
Résultat financier		492	451		
Résultat exceptionnel					
Total		3 697	451	-	

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus	-			
Dettes financières	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	156 006	156 006	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 335	334 335		
Dettes fiscales et sociales	203	203		
Autres dettes d'exploitation	270 031	270 031		
Dette d'exploitation	760 576	760 576	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	-			
Produits constatés d'avance				
Total	760 576	760 576	-	-

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 426	68 974
Dettes fiscales et sociales	91	203
Autres dettes	293 849	217 991
Total	378 366	287 169

3.12. Produits constatés d'avance

Néant.

3.13. Ecarts de conversion passif

Néant.

3.14. Parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché tenant compte de l'accord signé en 1974 ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Ventes Moteurs, Rechanges, produits et prestations associés	2 973 763	893 894
Services	871 099	769 423
Total	3 844 862	1 663 317

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	742 624	606 457
Export	3 102 238	1 056 860
Total	3 844 862	1 663 317

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

4.2. Transfert de charges

Néant.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés	3 496	392
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	457	451
Différences positives de change		
Produits financiers	3 953	843
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	451	492
Intérêts et charges assimilés	-	-
Différences négatives de change		
Charges financières	451	492
Résultat financier	3 502	351

4.4. Résultat exceptionnel

Néant.

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 186	373	812
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	1 186	373	812
Taux d'impôt (%)		31%	

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires		
Provisions pour investissements		
Contributions fiscales et parafiscales n-1	88	24
Ecarts latents de taux de change		
Ecarts de change latents	492	135
Reprise de provision écart de change latent	451	124
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 031	283
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales	155	43
Provisions pour perte de change	492	135
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
Autres provisions		
Provisions sur actif circulant		
Participation		
Ecarts de change latents	451	124
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison		
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
...		
TOTAL ALLEGEMENTS	1 098	302
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(67)	(18)

Note: taux retenu d'IS de 27,5 %

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en milliers d'euros)	31.12.2019 Total	31.12.2020 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements donnés *	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Total engagements donnés	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus *	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Total engagements reçus	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344

5.1.1. Engagements de crédit-bail

Néant.

5.1.2. Autres engagements commerciaux

En vue d'assurer le support après-vente, réservation par la Société de disponibilité de jours de location de moteurs, contre-garantie par General Electric et safran Aircraft Engines.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Néant.

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant.

5.2. Litiges

Néant.

5.3. Effectif moyen

Néant.

5.4. Rémunération des dirigeants

Néant.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

5.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 ressort à 50 914,65 euros HT ; au titre de l'exercice 2020, il n'est pas supporté d'honoraires au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

CFM INTERNATIONAL S.A.

Takoua FAYED
Secrétaire du Conseil d'Administration


**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL****Extrait du procès-verbal de la cinquante-et-unième réunion de l'Assemblée Générale**

L'an deux-mille vingt-et-un, le trente juin à treize heures (heure de Paris) ;

Les actionnaires de CFM International, société anonyme, au capital de 60 000 euros, divisé en 4000 actions de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation qui leur a été faite individuellement. La présente Assemblée Générale s'est réunie par audioconférence, sur autorisation préalable du Conseil d'Administration. Cette procédure fait suite à l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, ayant autorisé le Conseil d'Administration à prévoir que l'Assemblée Générale puisse se réunir, sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Monsieur Gaël Meheust préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Safran Aircraft Engines représentée par M. François Bastin et GE représentée par Kathy MacKenzie, actionnaires représentant le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont nommés scrutateurs.

Madame Takoua Fayed assume les fonctions de Secrétaire.

Le Cabinet Ernst & Young, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par courrier, est absent excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, qui constate que les 2 actionnaires possédant les 4 000 actions du capital social sont présents. L'Assemblée, réunissant ainsi au moins le quart des actions formant le capital social et ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Préalablement à cette Assemblée, tous les documents prévus par la loi ont été transmis aux actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire,
- Une copie des lettres de convocation du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence de l'Assemblée avec les pouvoirs des mandataires,
- Les projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Les rapports du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Le Président rappelle que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président indique ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport de gouvernement d'entreprise, ainsi que du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils lui ont été présentés le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui se soldent par un bénéfice net de 812 362,45 Euros ».

La présente résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

« L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable de l'exercice 2020 s'élève à :

- Bénéfice net de l'exercice 2020 : 812 362,45 Euros ;
- Report à nouveau antérieur : 19 027, 90 Euros ;

Soit un montant total de 831 390, 35 Euros.

L'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires la somme de 800 000 Euros, soit 400 000 Euros par actionnaire.

Le montant total de dividendes à verser représente un versement de 200 Euros pour chacune des 4000 actions composant le capital social.

La mise en paiement des dividendes s'effectuera après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard le 30 septembre 2021.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au cours des trois exercices précédents:

Année référence	Année de distribution	Dividende Brut par action
2017	2018	300 €
2018	2019	500 €
2019	2020	800 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter le solde du bénéfice, soit la somme de 31 390, 35 Euros, au compte Report à Nouveau qui passe ainsi à 31 390, 35 Euros. ».

La présente résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Pouvoirs)

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités légales et de publicité nécessaires ».

La présente résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CFM International S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



CFM International S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CFM International S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFM International S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Berteaux

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

CFM International S.A.
2, boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	7
3.	NOTES SUR LE BILAN	12
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	19
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	22

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

A. ETATS FINANCIERS

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	3 844 862	1 663 317
Production stockée			
Production immobilisée			
Transfert de charges d'exploitation	4.2		
Reprises sur amortissements et provisions			
Autres produits		2 214	60
Produits d'exploitation (1)		3 847 076	1 663 377
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
		2 973 436	893 704
Variation des stocks d'approvisionnements		327	189
Achats de sous-traitance			
Autres achats et charges externe			
		868 902	764 542
Services extérieurs			
Impôts, taxes et versements assimilés		138	290
Charges de personnel			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations			
		0	0
Sur actif circulant: dépréciations			
			3 206
Pour risques et charges: dotations aux provisions			
Autres charges		3 029	611
Charges d'exploitation (2)		3 845 832	1 662 542
Résultat d'exploitation (1) - (2)		1 244	835
Produits financiers		3 953	843
Charges financières		451	492
Résultat financier	4.3	3 502	351
Résultat courant (avant impôts)		4 747	1 186
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	4.4	0	0
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	4.5	1 593	373
Total des produits		3 851 030	1 664 220
Total des charges		3 847 876	1 663 407
Bénéfice / (Perte) net(te)		3 153	812

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	-	63	63	-
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		-	63	63	-
Immobilisations corporelles	3.1	0	686	686	0
Immobilisations financières	3.1	1 915	1 915		1 915
Titres de participations		1 909	1 909		1 909
Autres immobilisations financières		6	6		6
Total Actif immobilisé		1 915	2 665	749	1 915
Stocks et en-cours	3.2	223	34		34
Avances et acomptes versés		124 017	145 791		145 791
Créances clients et comptes rattachés	3.3	698 608	314 048	3 206	310 842
Autres créances	3.3	478 371	300 280		300 280
Valeurs de placement	3.4	-	-		-
Disponibilités	3.4	65 138	2 220		2 220
Charges constatées d'avance	3.6	395	393		393
Total Actif circulant		1 366 753	762 765	3 206	759 559
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	451	492	-	492
Total actif		1 369 118	765 921	3 955	761 966
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
	<i>Note</i>	31.12.2019			31.12.2020
Capital social	3.8	60			60
Autres éléments de capitaux propres	3.8	73			26
Provisions réglementées	3.8				
Résultat de l'exercice	3.8	3 153			812
Capitaux propres		3 286			898
Avances et dettes conditionnées		-			-
Autres fonds propres		-			-
Provisions pour risques et charges	3.9	451			492
Provisions pour dépréciation	3.9	-			-
Emprunts obligataire	3.10	-			-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-			-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	-			-
Avances et acomptes reçus	3.10	150 096			156 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	765 318			334 335
Autres dettes	3.10	449 967			270 234
Produits constatés d'avance	3.11				
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 365 832			761 068
Ecart de conversion - Passif	3.12	-			-
Total passif		1 369 118			761 966

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

B. ANNEXE

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020 Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

La Société est détenue par Safran Aircraft Engines S.A.S et General Electric Company.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2, boulevard du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère CFM International S.A de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société CFM International S.A sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de **761 965 992** euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **812 362** euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

CONTINUITE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

L'activité de la Société a été impactée par le contexte mondial néanmoins en vertu de l'accord la liant à ses maisons mères, la rémunération de la société est basée sur les dépenses d'exploitation, autres que celles pour lesquelles elle intervient entre les sociétés mères (fournisseurs) et les clients, ce qui a eu pour effet de globalement protéger son résultat des effets de cette crise.

Par ailleurs, les maisons mères de la Société disposent le cas échéant des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

IMPACTS DE LA PANDEMIE

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Dans le contexte de crise sanitaire, une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes et notamment à celles ayant annoncé des plans de restructuration. Les créances et actifs présentant un risque non directement pris en charge pas les maisons mères (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) ont été provisionnés au cas par cas.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Par ailleurs, l'élaboration des comptes de la société respecte les principes énoncés dans l'accord de base signé le 24 janvier 1974 par ses sociétés mères, General Electric Company et Safran Aircraft Engines, concernant le programme "CFM 56".

La rémunération de CFM International S.A est basée sur les dépenses d'exploitation, aucune marge n'étant perçue sur les opérations pour lesquelles CFM International S.A intervient entre les sociétés mères (fournisseurs) et les clients.

Il découle également de l'accord que les risques de non-recouvrement des créances sur la clientèle, de garantie, de dépréciation des stocks et les risques de change sur les produits destinés à la vente sont couverts par une garantie directe donnée par les sociétés mères. Il existe une exception à ce principe de garantie directe qui concerne les risques de non recouvrement des créances sur la clientèle relative aux activités de location de moteurs pour lesquels la Société peut être amenée à comptabiliser des provisions pour dépréciation qui seront refacturées aux maisons mères dans l'intérêt de qui ces activités sont menées.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

2.1.2. Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'a été enregistré sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis sur une durée d'un à cinq ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	2 à 5 ans	Linéaire
<i>Matériel de bureau et mobilier d'exposition</i>	3 à 6 ans 2/3	Linéaire

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La valeur brute des titres de participation acquis est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition), déterminé selon la méthode du Premier entré, Premier sorti (FIFO) ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Le risque de non-recouvrement des créances sur la clientèle est couvert par une garantie directe ou indirecte donnée par les sociétés mères.

Le risque non recouvrement directement couvert par les maisons mères ne donne pas lieu à dépréciation.

Par contre, les créances clients relatives aux locations de moteurs qui sont indirectement couvertes par les maisons mères sont dépréciées :

- ✓ Lorsqu'il existe un risque financier avéré du client,
- ✓ Ou à 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus d'un an et à 100% au-delà de 2 ans.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Compte-tenu de la symétrie entre les ventes et achats en devises et de la garantie de change apportée par les maisons mères les écarts de change par rapport aux valeurs d'origine sont compensés et enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif ou passif prévus à cet effet. ✓

Les pertes de change latentes nettes font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.9. Provisions réglementées

Néant.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Compte-tenu de la garantie de change apportée par les maisons mères les écarts de conversion actifs et passifs sont compensés et s'il s'en dégage un écart de conversion actif net, une provision pour risque de change est constituée à hauteur de celui-ci.

2.11. Opérations en devises

En matière de comptabilisation des opérations libellées en dollar US et de traitement des écarts de conversion, les principes suivants ont été retenus :

- les factures de ventes ou d'achats sont converties et comptabilisées sur la base d'un cours de change moyen mensuel ;
- les règlements reçus des clients ou effectués aux fournisseurs sont convertis et comptabilisés au moyen du cours de référence des factures auxquelles ils se rattachent ;
- par analogie, les acomptes reçus ou versés sont convertis et comptabilisés sur la base du cours de change moyen mensuel en vigueur au moment de leur règlement ;
- à la clôture de l'exercice, les écarts de conversion relatifs aux postes de bilan libellés en dollar US, y compris les postes d'acomptes, sont valorisés en fonction du cours officiel au 31 décembre ;
- à la clôture de l'exercice, la société compense les écarts de conversion issus de la valorisation des créances, des dettes et des comptes bancaires libellés en dollar US.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

2.12. Contrats de prestations de services

Toutes les exécutions de contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) signés par la Société avec ses clients sont sous-traitées à ses sociétés mères, l'ensemble du chiffre d'affaires et des achats de sous-traitance étant comptabilisé au rythme de leur réalisation.

2.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Il est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

Les remises, rabais ou assimilés sont enregistrés en diminution des ventes.

2.14. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires	64			1	63
Fonds de commerce et droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations incorporelles	64	-	-	1	63
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations, matériel, outillages	-				-
Autres immobilisations corporelles	693			7	686
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations corporelles	693	-	-	7	686
Participations financières	1 909				1 909
Créances rattachées à des participations	-				-
Autres immobilisations financières	6				6
Immobilisations financières	1 915	-	-	-	1 915

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	64				1	63
Fonds de commerce et droit au bail	-					-
Autres immobilisations incorporelles	-					-
Immobilisations incorporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Immobilisations incorporelles	64	-	-	-	1	63
Terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations, matériel, outillages	-					-
Autres immobilisations corporelles	693				7	686
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Immobilisations corporelles	693	-	-	-	7	686

Dépréciations

Néant.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

Tableau des filiales et participations

	Capital (*)	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
CFM Aircraft Engine Support South Asia	1 559	476	99,93	1 909	1 909	-	-	845	88	
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										

() selon derniers comptes annuels arrêtés le 31/03/2020
comptes établis en INR, et convertis au cours moyen de décembre 2020, au taux de 0.0112 € / 1 INR*

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements			-			-
Produits finis			-			-
En-cours de production			-			-
Marchandises	223	-	223	34	-	34
Total	223	-	223	34	-	34

3.3. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Autres immobilisations financières	6		6	
Stocks	34	34		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	145 791	145 791		
Créances clients et comptes rattachés	310 842	310 842		
Créances fiscales et sociales	1 137	1 137		
Autres créances d'exploitation	299 144	299 144		
Créances d'exploitation	756 953	756 946	6	-
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	393	393		
Ecart de conversion actif	492	492		
Autres créances	885	885		
Dépréciations				
Total	757 838	757 831	6	-

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	65 138	2 220
Valeur mobilières de placement et disponibilités	65 138	2 220

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.5. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	98 548	62 435
Autres créances	342 604	250 365
Disponibilité, intérêts courus à recevoir	253	7
Total	441 405	312 807

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 393 K€.

3.7. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les écarts de conversion actif nets représentent 492 K€ au 31 décembre 2020.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 000	-	-	15
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	60				60
Autres éléments de capitaux propres	-				-
Réserve légale	6				6
Réserves réglementées	1				1
Report à nouveau	66	3 153		3 200	19
Résultat de l'exercice	3 153	-	3 153	812	812
Total	3 286	-	812	3 200	898

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Total provisions réglementées					
Garanties					
Litiges					
Autres	451	492	451		492
Total provisions pour risques et charges	451	492	451	-	492
Sur comptes clients		3 206			3 206
Total provisions pour dépréciation		3 206	-	-	3 206
Résultat d'exploitation		3 206			
Résultat financier		492	451		
Résultat exceptionnel					
Total		3 697	451	-	

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus	-			
Dettes financières	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	156 006	156 006	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 335	334 335		
Dettes fiscales et sociales	203	203		
Autres dettes d'exploitation	270 031	270 031		
Dette d'exploitation	760 576	760 576	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	-			
Produits constatés d'avance				
Total	760 576	760 576	-	-

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

3.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 426	68 974
Dettes fiscales et sociales	91	203
Autres dettes	293 849	217 991
Total	378 366	287 169

3.12. Produits constatés d'avance

Néant.

3.13. Ecarts de conversion passif

Néant.

3.14. Parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché tenant compte de l'accord signé en 1974 ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Ventes Moteurs, Rechanges, produits et prestations associés	2 973 763	893 894
Services	871 099	769 423
Total	3 844 862	1 663 317

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	742 624	606 457
Export	3 102 238	1 056 860
Total	3 844 862	1 663 317

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

4.2. Transfert de charges

Néant.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés	3 496	392
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	457	451
Différences positives de change		
Produits financiers	3 953	843
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	451	492
Intérêts et charges assimilés	-	-
Différences négatives de change		
Charges financières	451	492
Résultat financier	3 502	351

4.4. Résultat exceptionnel

Néant.

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 186	373	812
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	1 186	373	812
Taux d'impôt (%)		31%	

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires		
Provisions pour investissements		
Contributions fiscales et parafiscales n-1	88	24
Ecarts latents de taux de change		
Ecarts de change latents	492	135
Reprise de provision écart de change latent	451	124
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 031	283
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales	155	43
Provisions pour perte de change	492	135
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
Autres provisions		
Provisions sur actif circulant		
Participation		
Ecarts de change latents	451	124
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison		
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
...		
TOTAL ALLEGEMENTS	1 098	302
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(67)	(18)

Note: taux retenu d'IS de 27,5 %

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en milliers d'euros)	31.12.2019 Total	31.12.2020 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements donnés *	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Total engagements donnés	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus *	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344
Total engagements reçus	632 765	482 085	97 118	286 623	98 344

5.1.1. Engagements de crédit-bail

Néant.

5.1.2. Autres engagements commerciaux

En vue d'assurer le support après-vente, réservation par la Société de disponibilité de jours de location de moteurs, contre-garantie par General Electric et safran Aircraft Engines.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Néant.

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant.

5.2. Litiges

Néant.

5.3. Effectif moyen

Néant.

5.4. Rémunération des dirigeants

Néant.

ANNEXES 2 & 3 du RAPPORT DE GESTION Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société CFM International S.A.

5.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 ressort à 50 914,65 euros HT ; au titre de l'exercice 2020, il n'est pas supporté d'honoraires au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.